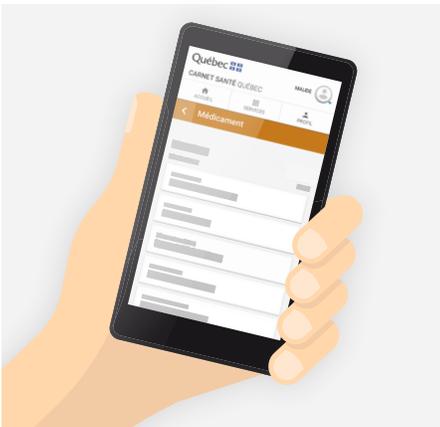


CARNET SANTÉ QUÉBEC



Les citoyens ont maintenant accès à leurs informations de santé en ligne!

Depuis **ce mardi 22 mai**, les Québécois peuvent s'inscrire à **Carnet santé Québec**, le nouveau service du Gouvernement du Québec qui permet d'accéder à ses informations de santé en ligne!



Pour s'inscrire, il faut suivre ces 4 étapes

Grâce à un service d'authentification sécuritaire, les citoyens peuvent :

- ✓ Consulter leur liste de médicaments servis en pharmacie
- ✓ Consulter leurs résultats de prélèvements
- ✓ Consulter leurs rapports d'imagerie médicale
- ✓ Prendre rendez-vous en ligne avec un médecin de famille à l'aide du service Rendez-vous santé Québec, l'annuler au besoin et voir l'historique de leurs rendez-vous
- ✓ S'inscrire et modifier leur inscription au Guichet d'accès à un médecin de famille

Au fil du temps, d'autres services s'ajouteront à ceux déjà disponibles, selon les priorités établies et les besoins des utilisateurs.

Critères d'admissibilité

- ✓ Avoir une carte d'assurance maladie
- ✓ Avoir 14 ans ou plus (le carnet d'un enfant de moins de 14 ans est intégré à celui de ses parents)
- ✓ Ne pas être sous tutelle, sous curatelle ou dans une situation où une autre personne nous représente

- 1 Se rendre à carnetsante.gouv.qc.ca
- 2 Cliquer sur le bouton « Inscription »
- 3 Faire la demande de son **code de sécurité**
- 4 Une fois le code de sécurité reçu, **terminer son inscription avec** le service québécois d'authentification gouvernementale **clicSÉQR**, puis accéder à ses informations de santé!

Pour plus d'information, visitez le www.ramq.gouv.qc.ca/carnetsante-prof